

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par

M. El Guerrab, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Orphelin, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 10

À la première phrase, substituer aux mots :

« 16 mars et le 15 mai »

les mots :

« 10 mars et le 1^{er} juillet ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La crise risque de durer plus de deux mois, dès lors il convient d'étendre la durée de prolongation des divers titres de séjours à la fin du mois de juin.